

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**16 mars 2023**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 mars 2023 à 8 h 06**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Luc Brisebois, maire  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

**Absence :** M. Tyler Cook, conseiller du district 1

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme, le directeur adjoint du Service de l'urbanisme et le coordonnateur - Planification du territoire du Service de l'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Fondation médicale des Laurentides - appel à projets pour la relocalisation du CLSC - appui
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 06.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**CM23 03 184**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**16 mars 2023**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**CM23 03 185**

**5. Fondation médicale des Laurentides - appel à projets pour la relocalisation du CLSC - appui**

CONSIDÉRANT les besoins criants en santé dans la région des Laurentides et plus particulièrement sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant notamment à cause de l'augmentation de la population et du phénomène de vieillissement;

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministère de la Santé du Québec de la demande du CISSS des Laurentides d'aller en appel d'offres pour la location d'espace pour l'expansion du CLSC sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT une promesse de don de terrain pour un projet santé, dont l'échéance était le 31 décembre 2022, que le donateur a accepté de prolonger de quelques semaines;

CONSIDÉRANT que ce terrain est stratégiquement positionné au coin de la route 117 et de la rue Léonard et qu'il permet de planifier un projet de construction sans contrainte d'espace tout en permettant une expansion future selon les besoins;

CONSIDÉRANT que la Fondation médicale des Laurentides et ses partenaires proposent un projet offrant des espaces locatifs qui répond aux besoins d'appel d'offres sur le site du donateur et qui permet de rassembler en un seul endroit tous les services, dont les soins à domicile;

CONSIDÉRANT que le site du donateur permettrait d'accueillir dans le futur d'autres services de soins de santé, par exemple une maison des aînés, et ainsi créer un véritable pôle santé pour desservir le Grand Mont-Tremblant, permettant de soulager les services de première ligne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant s'est engagée à construire, à ses frais, certaines infrastructures nécessaires à la desserte du site proposé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant entend desservir le futur CLSC par le transport en commun;

CONSIDÉRANT que plusieurs études ont déjà été réalisées afin d'assurer la faisabilité du projet;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'appuyer la candidature de la FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES puisque l'offre qu'elle déposera devrait être hautement compétitive par rapport aux autres joueurs du marché, notamment grâce à la contribution de la Ville, au don de terrain ainsi qu'au modèle d'affaires de la Fondation qui ne vise pas la profitabilité, mais bien l'augmentation des services en santé dans notre région et qu'il s'agit d'une façon innovante de concevoir un projet, avec la communauté, tout en diminuant la pression sur les fonds publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**16 mars 2023**

**CM23 03 186**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 09.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière

